

CARL SCHMITT VU PAR LES CHERCHEURS ALLEMANDS

Nicolas Tertulian

Presses Universitaires de France | « Cités »

2004/1 n° 17 | pages 157 à 164

ISSN 1299-5495

ISBN 9782130542636

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-cites-2004-1-page-157.htm>

Pour citer cet article :

Nicolas Tertulian, « Carl Schmitt vu par les chercheurs allemands », *Cités* 2004/1
(n° 17), p. 157-164.

DOI 10.3917/cite.017.0157

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Carl Schmitt vu par les chercheurs allemands

NICOLAS TERTULIAN

Plusieurs travaux importants consacrés à la physionomie intellectuelle de Carl Schmitt ont vu le jour ces dernières années en Allemagne. Les auteurs s'attachent à éclairer les divers aspects de sa personnalité qui l'ont conduit, non par hasard et à l'instar d'autres représentants de l'élite intellectuelle allemande, à s'engager aux côtés du Führer et du mouvement national-socialiste. Sont ainsi passés au crible son enracinement prussien (Dirk Blasius, *Carl Schmitt Preussischer Staatsrat in Hitlers Reich*, paru en 2001 chez Vandenhoeck & Ruprecht), ses rapports avec le catholicisme romain (après la vaste enquête historique, entreprise en 1998 par Manfred Dahlheimer dans le livre *Carl Schmitt und der deutsche Katholizismus 1888-1936*, paru chez Ferdinand Schöningh à Paderborn, la relève a été prise plus récemment par un spécialiste du catholicisme, Richard Faber, dans un livre intitulé *Lateinischer Faschismus. Über Carl Schmitt der Römer und Katholiken*, paru en 2001 à Berlin aux Éditions Philo) et enfin son antisémitisme jamais renié (Raphael Gross, *Carl Schmitt und die Juden*, paru chez Suhrkamp en 2000). Ces travaux viennent s'ajouter à la volumineuse somme de Andreas Koenen, *Der Fall Carl Schmitt. Sein Aufstieg zum « Kronjuristen des dritten Reiches »*, parue en 1995 aux Éditions Wissenschaftliche Buchgesellschaft de Darmstadt, où sont longuement décrites les connexions de ses écrits avec la mouvance de la « révolution conservatrice ».

Ces auteurs se remarquent non seulement par une rigoureuse reconstruction historique, mais aussi par la pugnacité de leurs analyses idéologiques. Le contraste est assez frappant avec la situation de la recherche

Cités 17, Paris, PUF, 2004

schmittienne en France, où la figure du « grand juriste » et du « métaphysicien de la décision » est souvent dissociée de ses aspects les plus sulfureux, et où l'on considère que les principaux théorèmes de sa pensée politique (la « théologie politique », la dichotomie ami-ennemi, la théorie de la « décision » ou des « institutions », la doctrine des « grandes espaces » et du « nomos de la terre », etc.) n'ont rien à voir, ou très peu, avec son engagement en faveur de la droite la plus extrême. Le *Dictionnaire des œuvres politiques* (PUF, édition de septembre 2001) le présente, par exemple, comme un grand théoricien de la « démocratie » qui s'est assuré, sans conteste, une place d'honneur à côté de Hobbes et de Rousseau. Une telle interprétation serait inconcevable en Allemagne. L'auteur de l'article, Pasquale Pasquino, construit sa thèse en conjuguant erreurs factuelles et spéculations qui ne tiennent pas compte de l'esprit de l'œuvre, prise dans son ensemble. Ainsi affirme-t-il, par exemple, que Schmitt aurait été conduit à « attaquer les juristes juifs pour essayer de se faire pardonner ses hésitations politiques » (selon Pasquino, le juriste « fut éloigné du parti » en 1936, alors qu'en réalité il a conservé non seulement sa carte du parti, mais aussi son titre de « conseiller d'état de la Prusse », en bénéficiant jusqu'en 1945 de la haute protection de Göring). Mais comment ne pas remarquer ce qui saute aux yeux, à savoir que le réquisitoire contre la pensée juive, instruit en 1936, rime parfaitement avec les fondements mêmes de la pensée schmittienne ? Les allusions antisémites qui émailaient son ouvrage intitulé *Schattenrisse*, paru à Leipzig en 1913 (sous le pseudonyme Johannes Negelinus), son livre sur Hobbes, de 1938, et les imprécations antisémites, omniprésentes dans son journal d'après guerre (1947-1951), paru en 1991 sous le titre *Glossarium*, ne le prouvent-elles pas suffisamment ? L'explication que fournit Pasquino pour ce qu'il considère des concessions conjoncturelles, n'altérant en rien le fond « démocratique » de la pensée schmittienne, serait un sentiment humain compréhensible : la peur. L'associant à Hobbes, penseur des Lumières, dûment chapitré pour ses erreurs dans le livre que Schmitt lui a consacré, Pasquino croit pouvoir affirmer : « On peut dire de Schmitt ce que Th. Hobbes disait de lui-même : "La peur a été la seule grande passion de ma vie" (cf. la note 25, p. 1042 du *Dictionnaire*). Ainsi, le fameux article de 1934, où le juriste justifiait les assassinats de « la nuit des longs couteaux »¹, ne

1. « Le Führer protège le droit. À propos du discours d'Adolf Hitler au Reichstag du 13 juillet 1934 », in *Cités 14* (avril 2003), p. 165-171.

serait-il rien d'autre que le malheureux effet d'un sentiment humain, trop humain. C'est oublier que rien ne menaçait à l'époque le « grand juriste » et que les thèses défendues à cette occasion rejoignaient ses convictions profondes ; dans la continuité de la grande tradition prussienne, il considérait que l'armée représentait le droit, ainsi que le Führer ; ne tombait sous le coup de la loi, selon lui, et n'était donc juridiquement répréhensible, que ce qui dépassait la volonté du Führer, par exemple les débordements qui ont eu lieu en même temps que l'assassinat de Röhm et de ses amis, et qui ont été réprimés par les autorités. Dirk Blasius, procédant à une reconstitution historique approfondie, consacre à ce sujet un chapitre éclairant.

D'autres épisodes de la biographie de Carl Schmitt, objet de légendes souvent inspirées par l'intéressé lui-même, retrouvent dans le livre de Blasius leur véritable signification. Ainsi la légende selon laquelle il se serait opposé à la prise du pouvoir par les nazis et aurait même tenté de sauver la République de Weimar. En France, cette légende a été défendue avec conviction par Jean-François Kervégan, dans un article intitulé « Actualité de Carl Schmitt ? », paru en 1991 dans *Jus Commune*, où l'auteur reprenait une version largement répandue des événements de 1932. Dirk Blasius démontre dans son livre (cf. le chapitre intitulé *Carl Schmitt und das Ende der Weimarer Republik*) qu'aussi bien l'article publié par Schmitt le 1^{er} août 1932, *Die Verfassungsmässigkeit der Bestellung eines Reichskommissars für das Land Preussen*, que son intervention en octobre de la même année devant la Cour de Leipzig apportaient un soutien à peine voilé aux nazis qui s'acharnaient contre le gouvernement social-démocrate de la Prusse. Dans son plaidoyer devant la cour de justice de Leipzig¹, où, à la demande de von Papen (auteur du coup de force contre le gouvernement légal de la Prusse), il défendait la cause du gouvernement central, Schmitt réservait ses attaques aux seuls communistes comme fauteurs de troubles et fustigeait le gouvernement social-démocrate qui osait s'opposer aussi à d'autres fauteurs de troubles à savoir – les nazis. L'action de Schmitt, durant ces mois décisifs, de juillet à octobre, apparaît clairement dans la reconstitution de Dirk Blasius, pour ce qu'elle a été : une action destinée à favoriser la cause du parti d'Adolf Hitler, à juguler les forces de gauche et à enterrer le gouvernement social-démocrate, dirigé par Otto Braun, le seul gouvernement démocratique que la Prusse ait connu.

1. Reproduit dans le volume *Positionen und Begriffe*, paru en 1940.

La même période a été reconstituée par Olivier Beaud dans un ouvrage remarquable, *Les derniers jours de Weimar. Carl Schmitt face à l'avènement du nazisme*, paru en 1997, chez Descartes & Cie, où l'auteur met en évidence l'hostilité foncière de Schmitt à l'égard de la République de Weimar. Une comparaison avec la reconstitution opérée par Dirk Blasius montre toutefois que le rôle de Schmitt dans le *Preussenschlag* est analysé de façon beaucoup plus critique par l'auteur allemand.

Le rôle joué par Carl Schmitt dans le fameux *Preussenschlag* (coup d'État en Prusse) ne cesse de former l'objet d'un très attentif examen historique de la part des chercheurs allemands, étant donné que cet événement apparaît comme un échelon décisif à franchir par le nazisme dans sa marche vers le pouvoir. Une tendance « révisionniste », apparue récemment, attribue le rôle majeur dans l'initiation et l'accomplissement du *Preussenschlag* au général Schleicher (et non à von Papen), dont le but aurait été de barrer la route à Hitler et à son parti. Une des finalités de cette tendance, illustrée par l'ouvrage de Gabriel Sieberth, *Anwalt des Reiches. Carl Schmitt und der Prozess « Preussen contra Reich » vor dem Staatsgerichtshof* (Berlin, Duncker & Humblot, 2001), et par un petit livre publié deux ans auparavant par Berthold Lutz, *Carl Schmitt und der Staatsnotstandsplan am Ende der Weimarer Republik* (Berlin, Dunker & Humblot, 1999), est de détruire l'image d'un Carl Schmitt appuyant la montée des nazis dans les derniers mois de la République de Weimar, et d'en forger une autre, celle d'un opposant qui s'appliquait à leur mettre des bâtons dans les roues. C'est dans ce but que ces auteurs proposent un scénario dans lequel Schmitt apparaît exclusivement attaché à l'action du général Schleicher, dernier chancelier de l'Allemagne avant que Hindenburg ne confie cette charge à Hitler, en janvier 1933. Leur scénario est démenti par certains textes de Schmitt lui-même. Dans un article publié le 23 juillet 1933 dans *Wetdeutscher Beobachter*, organe du parti nazi, à l'occasion de l'anniversaire du *Preussenschlag*, celui-ci établissait une parfaite continuité entre les actions de von Papen et de Schleicher, et la prise de pouvoir par Hitler. L'article portait d'ailleurs un titre sans ambiguïté : « 1. Jahr deutsche Politik. Rückblick vom 20 Juli 1932 – von Papen über Schleicher zum ersten deutschen Volkskanzler Adolf Hitler. » Cette tendance est aussi contrecarrée par les conclusions auxquelles arrivent Dirk Blasius, professeur à l'Université de Essen, excellent spécialiste de l'histoire de Prusse et du national-socialisme, qui, dans son livre, met en pleine lumière, ainsi que nous l'avons montré, le rôle de Schmitt dans

les événements de 1932. Le gouvernement social-démocrate de Prusse était un des grands bastions de la résistance contre le national-socialisme (au moment de l'abolition de l'État de Prusse, Goebbels jubilait dans son *Journal*) ; son éviction représentait la défaite de la Prusse démocratique (celle instaurée avec la République de Weimar) et la victoire de la Prusse réactionnaire, dont Carl Schmitt se faisait le zélé apôtre. Par la suite, la connexion entre les traditions ultra-conservatrices de la Prusse (celles qui ont provoqué la défaite de la démocratie en 1848 et la victoire de la réaction en 1866) et le régime instauré par Adolf Hitler sera, de façon très significative, un leitmotiv des écrits de Carl Schmitt (cf. son article de 1934, « Die Logik der geistigen Unterwerfung », dans *Deutsches Volkstum*, qui fait le procès de l'assujettissement de la Prusse durant les XIX^e-XX^e siècles à l'ordre libéral-démocratique, et son petit livre de la même année, *Staatgefüge und Zusammenbruch des Zweiten Reiches*, où il exalte l'action du « soldat politique, Adolf Hitler », pour avoir mis fin à cette situation, en rétablissant un « État des Soldats » contre l'« État des Bourgeois »).

La continuité entre le coup d'État de 1932 et la victoire des nazis, défendue avec conviction et éclat par Schmitt, dans son article du 23 juillet 1933, permet à Dirk Blasius de prendre le contre-pied des thèses « révisionnistes » ; la complaisance de Schmitt envers les nazis, même lorsqu'il jouait en 1932 le rôle de « conseiller occulte » dans l'entourage du général Schleicher, ne fait pas de doute. Blasius s'appuie d'ailleurs sur les analyses d'autres chercheurs comme Hagen Schulze (qui a écrit une monographie sur Otto Braun) et comme Horst Möller (qui a reconstruit lui aussi le « coup d'État en Prusse », dans son livre qui fait autorité, *Parlamentarismus in Preussen 1919-1932*, Düsseldorf, Droste Verlag, 1985, p. 355-376). Dans l'article du *Westdeutscher Beobachter*, déjà mentionné, Schmitt revendiquait explicitement pour le mouvement national-socialiste le mérite d'avoir initié l'éviction du gouvernement de coalition de la Prusse, et d'avoir ainsi porté un coup mortel à la République de Weimar. Il y situait la dictature de Hitler dans la continuité des dictatures de von Papen et de Schleicher, et ne tarissait pas d'éloges sur l'action du Führer qui avait mis fin à la « légalité réactionnaire » de la République de Weimar et instauré une nouvelle légalité.

Après 1945, Schmitt a essayé lui-même de se présenter comme un opposant en 1932, mais ses écrits de l'époque ne permettent pas le doute quant à son attitude à l'égard du nazisme. La façon dont il exaltait

en 1933 l'action de Hitler, en soulignant qu'elle consacrait l'enterrement des adversaires de Bismarck et qu'elle était l'héritière des meilleures vertus de l'ancien « État des fonctionnaires et des militaires » prussien, montre le bien-fondé de la thèse de Dirk Blasius : son engagement en faveur du nazisme n'a pas été un acte purement conjoncturel, il avait de profondes racines dans les traditions prussiennes les plus conservatrices.

À la différence des séparations étanches pratiquées en France, les recherches allemandes ont rétabli la cohérence de l'œuvre schmittienne. Dans un livre, publié en 1998 aux Éditions Suhrkamp sous le titre *Arbeit an die Heillosigkeit der Welt. Zur politisch-theologischen Mythologie und Anthropologie Carl Schmitts*, Ruth Groh met en relief avec sagacité les mobiles idéologiques qui sous-tendent l'architecture de la pensée de Schmitt. On ne peut comprendre, écrit-elle, ni la théologie politique, ni la théorie des mythes (y compris le mythe que Schmitt essaie de forger autour de sa propre personne en se présentant comme un *Épiméthée chrétien*), ni la définition du politique en termes de dichotomie ami-ennemi (au fond une « usurpation du politique » par l'absolutisation de la catégorie de l'« ennemi »), ni le travestissement de la pensée de Hobbes (« Hobbes-Cristal » est au fond un « Schmitt-Cristal ») sans avoir présente à l'esprit l'hostilité de Schmitt contre la pensée de l'immanence (le « Diesseitsaktivismus »), incarnée par le libéralisme, la gauche et les juifs ; cette pensée était à ses yeux la grande menace qui pesait sur l'ordre social fondé sur le principe d'autorité et l'expulsion de l'« hétérogène ». Les appuis apportés par Schmitt à des dictateurs comme Mussolini, Hitler ou Franco ne sont pas simples gestes conjoncturels et actes d'opportunisme, mais la conséquence logique des théorèmes fondamentaux de sa pensée politique, et la meilleure preuve en est qu'après la guerre on retrouve les mêmes théories travesties en défense de l'« Occident chrétien » et de l'unité entre la religion et la politique (cf. Ruth Groh, *op. cit.*, p. 191).

L'affection de Schmitt pour l'*ethos* prussien (thuriféraire de Bismarck et de l'esprit « wilhelmien », il ressent une grande fierté à sa nomination par Göring, en juillet 1933, comme « conseiller d'État de la Prusse » ; une photo le montre d'ailleurs présentant un rapport devant les illustres membres du *Preussischer Staatsrat* : Göring, Himmler, Röhm, Mackensen), son attachement indéfectible à un catholicisme conservateur (on peut dire, par allusion au célèbre roman de Dostoïevski, qu'il a toujours pris fait et cause pour le Grand Inquisiteur dans son duel avec le Christ) et tout particulièrement son « véhément antisémitisme » (Günter Meuter)

qui l'amène à accuser sans cesse les juifs de jouer un rôle néfaste sur le terrain de la religion (ils ont assassiné le Christ), de l'histoire et du droit (ils ont préféré la norme au sentiment existentiel de la terre et, par conséquent, ont introduit le « normativisme » dans la pensée juridique) forment un tout ; on ne peut séparer le « grand juriste » du théologien et du théoricien du politique. Günter Meuter, auteur d'un ouvrage intitulé *Le Katechon. Contribution à la critique fondamentaliste du temps chez Carl Schmitt* (Duncker & Humblot, 1994) publié dans *Deutsche Vierteljahresschrift für Literaturwissenschaft und Geistesgeschichte* (n° 2, 1996) une étude intitulée *Blut oder Boden ? Anmerkungen zu Carl Schmitt Antisemitismus*, dans laquelle il écarte l'hypothèse d'un antisémitisme conjoncturel ou opportuniste de Schmitt, durant la période nazie, en montrant combien la haine du juif était profondément enracinée dans ses convictions métaphysiques et religieuses ; le livre de Raphael Gross, cité plus haut, vient confirmer et approfondir ce point de vue. L'antisémitisme de Schmitt, dont nombre de chercheurs français font abstraction (Philippe Raynaud, par exemple, le passe complètement sous silence dans son article intitulé « Carl Schmitt, penseur à hauts risques », *Le Monde des débats* du 23 mars 2001), prenait parfois une forme paroxystique, surtout dans sa correspondance privée ou dans ses notes de journal réunies dans *Glossarium*, où il dévoilait non seulement le fond de sa pensée, mais aussi sa haine viscérale. Il suffit de lire l'échange de lettres avec Wilhelm Stapel (publiciste chrétien, adepte de la « révolution conservatrice », converti lui aussi à la révolution national-socialiste) ; parlant par exemple de son collègue à l'Université, Hermann Heller, privé de ses fonctions à la suite des lois raciales, Schmitt laisse parler son cœur : il est heureux qu'on se soit débarrassé du parasite (*abgeschüttelten Parasiten*)¹.

À l'opposé d'une tendance assez répandue dans la littérature française sur Carl Schmitt, qui s'attache à aseptiser l'activité du célèbre juriste et à présenter une image très épurée de ses concepts politiques, la recherche allemande récente montre au contraire la congruence des multiples facettes de sa personnalité, en indiquant précisément une finalité commune à son œuvre théorique et à son activité politique. L'anti-universalisme, l'ancrage dans la tradition contre-révolutionnaire (Donoso Cortès était l'un de ses « anges protecteurs »), l'ultraconservatisme de sa pensée théologique et politique (de son « catholicisme romain », ainsi que

1. Cf. *Schmittiana*, Bd. V, lettre du 1^{er} septembre 1933, 1996, p. 55.

de son profond attachement au « prussianisme »), la hantise du libéralisme et de la gauche révolutionnaire forment un tout cohérent ; sa physionomie intellectuelle, ses convictions profondes l'ont porté à donner, en 1933, son adhésion à un mouvement qui portait au paroxysme des tendances existantes en lui-même. C'est pourquoi, ainsi que le dit Dirk Blasius dans son livre, Schmitt n'a pu rallier à la fin de la guerre la cause des opposants au régime nazi, alors que son ancien ami Johannes Popitz, pendu en 1945 par les hitlériens, l'a fait : « ... l'affinité idéologique avec le national-socialisme le rendait inapte à la résistance » (*op. cit.*, p. 220).

Le parcours intellectuel de Schmitt (ainsi que celui des autres représentants d'élite de l'*establishment* intellectuel allemand, qui ont cautionné le mouvement national-socialiste) illustre la justesse de la thèse exposée par Georg Lukács dans un ouvrage décrié, *La destruction de la raison* : le national-socialisme n'est pas surgi *ex nihilo*, comme un accident malheureux de l'histoire allemande, mais plonge ses racines dans une multiplicité de courants conservateurs et réactionnaires de la pensée allemande et européenne, en opérant une sorte de synthèse par la radicalisation et l'exacerbation d'une tradition idéologique et politique dont les origines remontent à la réaction provoquée par les idées de 1789. Dans une lettre à Christa Wolf, Jürgen Habermas écrivait en 1991, à propos de la nécessité de faire philosophiquement et idéologiquement place nette après la guerre, ce qui n'aurait été, dit-il, guère possible avec « des individus comme Heidegger, Jünger ou Carl Schmitt » : « Lukács pratiquait sans doute une philosophie en gros sabots lorsqu'il retraçait en 1955 les "voies de l'irrationalisme de Schelling à Hitler". Mais même cette démarche lourdingue ne pouvait faire oublier ce moment de vérité que signale déjà le titre du livre, *La destruction de la raison*. Ne risquerait-on de perdre le fruit de cet acte d'autoréflexion salutaire si venait à renaître aujourd'hui ce mélange d'idées abyssales et brumeuses avec lesquelles nous avons dû nous colleter si longtemps ? »¹

1. Jürgen Habermas à Christa Wolf, lettre du 26 novembre 1991, dans Christa Wolf, *Adieu aux fantômes*, trad. par Alain Lance, Fayard, 1996, p. 103.